

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 26 JUIN 2019 A 19H30**

Présents à la séance : 21

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **26 JUIN A 19H30**

Extrait affiché le :  
**27 juin 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**3ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absents** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène  
M. ROMARY Fabrice

**Objet** : Externat Sainte-Thérèse :  
Nouvelle convention de forfait  
communal

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. CHMIDLIN Stéphane	à	M. le Maire
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
M. TARDIEU François	à	M. SALTZMANN Michel
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
M. DEMENGE Abel	à	M. CHARDIN Denis
M. BREGEOT Claude	à	M. JACQUEMIN Gérard

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

N°61/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de mise en place d'une nouvelle convention de forfait communal avec l'OGEC Marie de Galilée pour l'école primaire « Externat Sainte-Thérèse » en remplacement de l'actuelle signée le 16 février 1962, actualisée pour la dernière fois le 28 juillet 1982.

Suite à plusieurs échanges en mairie avec Monsieur Claude MARCHAL, Président de l'OGEC Marie de Galilée (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique), il est proposé de signer une nouvelle convention applicable à la prochaine rentrée 2019/2020, conforme à la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 (MEN – DAF D2), par laquelle la Commune limite sa prise en charge financière aux dépenses du personnel ATSEM dans un nombre d'heures de travail équivalent à 2 temps pleins chiffrée pour cette prochaine année scolaire 2019/2020 à la somme « plafond » de 62 556.93 €. Ce montant, qui sera actualisable à chaque rentrée scolaire, provient du compte administratif de l'année civile N-1 (pour la rentrée scolaire 2019/2020, est prise en compte la donnée chiffrée issue du compte administratif 2018).

Ces explications apportées,

Le Conseil Municipal présent et représenté, est unanime :

- A décider de la mise en place de la nouvelle convention de forfait communal avec l'OGEC Marie de Galilée pour l'école primaire « Externat Sainte-Thérèse » à compter de la prochaine rentrée scolaire 2019/2020 dans les conditions susdites.
- A donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention et mener à bien toutes les démarches administratives et financières qui en résulteront.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,